

DOSSIER DE PRÉSENTATION

TRANSFERT DE LA GESTION DES EHPAD À LA PAIERIE DÉPARTEMENTALE

1. LA DESCRIPTION DU PROJET

1.1 PRÉSENTATION DU PROJET

Dans le cadre du nouveau réseau de proximité (NRP), la gestion du secteur public local sera confiée à 3 Services de gestion comptable (SGC), implantés à Chinon, Loches et Joué-lès-Tours (emplacement à confirmer après les études en cours) ainsi qu'à la Paierie départementale et la Trésorerie de Tours Ville et Métropole.

La gestion des EHPAD actuellement répartie entre les Trésoreries de Chinon, Joué-lès-Tours, Ligueil, Neuillé-Pont-Pierre et Vouvray sera progressivement centralisée à la Paierie départementale.

1.2 LES EMPLOIS CONCERNÉS

Les emplois concernés par ce projet sont présentés ci-après.

Emplois implantés (TAGERFIP au 01/01/20)					
	A+	A	B	C	Total
Paierie départementale	1	2	5	4	12
Total	1	2	5	4	12
Emplois à implanter (+)					
	A+	A	B	C	Total
De T. Neuillé-Pont-Pierre (2022)			3		3
De T. Sorigny (2021)			3		3
		1			1
Total		1	6		7
Emplois cible					
Total	1	3	15		19

N.B. : la répartition des emplois B et C à implanter en provenance des Trésoreries de Neuillé-Pont-Pierre et de Sorigny s'effectuera en prenant en compte les vœux des agents de ces deux Trésoreries.

2. LA CONDUITE DU PROJET

2.1 LE PILOTAGE DU PROJET

Le pilotage du projet

Le pilotage opérationnel est assuré par le référent départemental NRP. La programmation et le suivi des travaux sont assurés par la Division budget, immobilier et logistique.

Le calendrier du projet

L'état d'avancement du projet	Présentation du projet aux responsables des services concernés	07/06/2019
	Présentation des plans au responsable actuel	31/07/2020
	Présentation des plans au futur responsable	Sans objet
	Présentation du projet et des plans aux agents concernés	21/08/2020
Les étapes à venir	Groupe de travail CHS-CT (le cas échéant)	
	CHS-CT	
	Comité technique local	12/10/2020
	Travaux	28/02/2021
	Installation des agents	01/01/2021 et 01/01/2022

2.2 LA COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET

Auprès des personnels concernés	04/07/2019 (Tours)
Auprès des instances du dialogue social	CTL : 17/06/2019 – 03/09/2019 – 12/11/2019 – 07/01/2020 – 07/07/2020 CHSCT : 27/06/2019 – 10/07/2019 - 16/07/2020

2.3 LA PARTICIPATION DES AGENTS

Après une phase préalable de discussion avec le chef du service concerné, le projet et la première version des plans d'aménagement ont été présentés aux agents, le 21 août 2020.

À cette occasion, les agents ont formulé les questions, remarques et observations suivantes concernant les conditions de travail :

- l'isolation thermique du côté patio (réfection du chauffage et remplacement des ouvrants) ;
- la durée des travaux et leurs conséquences sur l'environnement de travail ;
- l'étalement du transfert de la mission EHPAD et des emplois correspondants ;
- la densification du service au regard des contraintes de la crise sanitaire.

Hormis la question de l'isolation thermique qui fait l'objet de demandes de financement réitérées par la DDFiP, ces sujets seront pris en considération dans le cadre des travaux préparatoires à

l'installation des agents.

2.4 LA MOBILISATION DE RESSOURCES SPÉCIFIQUES

Sans objet

3. CONSÉQUENCES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

3.1 LE TRAVAIL RÉEL

→ Conséquences sur l'organisation du travail

Description des modifications dans l'exercice du travail réel

Actuellement la gestion des Ehpad au sein des trésoreries est partagée entre plusieurs postes comptables sur le département :

EHPAD	Trésorerie actuelle
Maison de retraite AG Voisin	Chinon
EHPAD de Richelieu	
EHPAD Étienne de Bourgueil	
EHPAD de Langeais	
EHPAD Debrou	Joué-lès-Tours
EHPAD d'Abilly	Ligueil
EHPAD de La Celle-Guénand	
EHPAD de Ligueil	
EHPAD de Preuilly	
EHPAD de Villeloin-Coulangé	
EHPAD de Bléré	Neuillé-Pont-Pierre
Maison de retraite Intercommunale Semblancay La Membrolle	
Maison de retraite St-Christophe-sur-le-Nais	
EHPAD Vernou-sur-Brenne	
EHPAD Château-la-Vallière	
EHPAD La Bourdaisière	Vouvray

Cette gestion fait appel à des compétences métiers spécifiques à la gestion des hébergés et à leur statut, qui rendent souhaitable un regroupement de cette fonction auprès d'une équipe dédiée afin de tendre vers une plus grande efficacité de la mission.

C'est dans cet esprit qu'une première étape dans la concentration des 16 EHPAD du département avait eu lieu au 1^{er} janvier 2019 en les réunissant au sein des 5 postes actuels au lieu des 9 qui en assuraient auparavant la gestion.

A terme il est prévu, au fur et à mesure de l'implantation des SGC, tant au niveau du poste absorbant que du poste absorbé, de transférer la gestion de ces établissements à la paierie départementale.

Le choix du poste de la paierie repose sur les liens très étroits qu'entretiennent les postes comptables gérant les EHPAD et le Conseil départemental agissant à l'égard des hébergés comme collectivité d'assistance dans les ressources nécessaires à leur hébergement.

Le 25 juin 2020, le président du Conseil Départemental a confirmé son intérêt pour la mise en œuvre d'une telle concentration de la mission en soulignant les avantages qu'elle représente en termes notamment d'uniformisation des pratiques et de partage plus efficace de l'information.

Ouverture au public

Les horaires d'ouverture de l'ensemble des sites du département (hormis la Trésorerie de Val Touraine Habitat) ont été harmonisés à l'été 2020. Les services sont désormais ouverts au public tous les jours, de 9 h 00 à 12 h 00 avec ou sans rendez-vous et de 13 h 30 à 16 h 00 exclusivement sur rendez-vous.

Les SIE reçoivent uniquement sur rendez-vous, le matin et l'après-midi.

Cette organisation sera maintenue à la Paierie départementale.

Durée et horaires de travail

Services	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
Paierie départementale	Horaires variables, répartis sur 5 jours ouvrés	Horaires variables, répartis sur 5 jours ouvrés
T. Neuillé Pont Pierre		
T. Sorigny		

→ Conséquences sur l'environnement et le cadre de vie des agents

Conditions de restauration

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
PAIERIE DEPT	Restauration collective sur place	Sans modification

Parking

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
PAIERIE DEPT	Parking DDFiP et stationnements extérieurs	Sans modification

Modification du trajet domicile-travail

TABLEAU DES PRINCIPALES DISTANCES KILOMÉTRIQUES

	AMBOISE	CHINON	JOUE LES TOURS	LOCHES	TOURS
AMBOISE		68,0	28,0	35,6	25,3

	AMBOISE	CHINON	JOUE LES TOURS	LOCHES	TOURS
CHINON	68,0		40,9	61,0	46,1
JOUE LES TOURS	28,3	40,9		40,4	6,4
LOCHES	35,6	61,0	40,4		40,1
TOURS	25,3	46,1	6,4	40,1	

IMPACT SUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

Service	Distance kilométrique entre la résidence familiale et la nouvelle résidence administrative		
	Éloignement	Rapprochement	Sans changement significatif (< 5 km)
T. Neuillé Pont Pierre	5 agents	1 agent	1 agent
T. Sorigny	3 agents	1 agent	1 agent

SOLUTIONS DE MOBILITÉ

Parcours	Véhicule personnel	Transports en commun
Neuillé PP - Tours	25 min	52 min
Sorigny - Tours	22 min	35 min

3.2 LES AMBIANCES PHYSIQUES DE TRAVAIL

Les ambiances physiques de travail (lumineuse, sonore et thermique) seront conservées ou améliorées dans le cadre des travaux d'aménagement.

Les conditions de sécurité seront maintenues au même niveau.

3.3 LE MOBILIER, LES OUTILS ET ÉQUIPEMENTS

Le nombre de postes de travail sera adapté et le mobilier existant sera conservé.

Une attention particulière sera portée au nombre d'ordinateurs portables dont la proportion sera portée à 50 % *a minima* d'ici à 2022 afin de réagir efficacement en cas de nouvelle crise sanitaire et d'accroître les possibilités de télétravail conventionnel.

Les opérations de déménagement seront assurées par l'équipe logistique ou par un prestataire privé.

4. L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES AGENTS

Tous les agents potentiellement concernés par les opérations liées au nouveau réseau de proximité se sont vus proposer un entretien personnalisé ponctué par un compte rendu contradictoire. Ces entretiens se sont déroulés au cours du dernier quadrimestre 2019 et jusqu'au début mars 2020.

Un questionnaire en ligne a été adressé le 1^{er} octobre 2020 à chaque agent concerné par une

restructuration au 1^{er} janvier 2021 afin de recueillir ses souhaits d'affectation.

Agents concernés par la réorganisation (situation projetée à la date de la réorganisation)					
	A+	A	B	C	Total
PAIERIE DEPARTEMENTALE	1	3	4	4	12
T. CHINON	1	1	4	4	10
T. NEUILLE PONT PIERRE	1	1	3	3	8
T. SORIGNY	1	1	1	1	4
Total	4	6	12	12	34

4.1 LE DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE

En fonction de leurs connaissances acquises, les agents de catégorie A, B et C, se verront proposer un parcours de formations aux fondamentaux, de formations « métier » et de formations optionnelles complémentaires dont le détail figure en annexe 3.

Chaque fois que possible, ces formations seront organisées localement.

4.2 L'ACCOMPAGNEMENT RH INDIVIDUALISÉ

L'ensemble des agents le souhaitant ont été reçus en entretien individuel par la Direction. Les entretiens ont été conduits par un binôme composé selon les cas par le Directeur du Pôle Pilotage et ressources, ses deux adjoints et le responsable de la division RH.

Ces entretiens ont permis aux agents d'exposer leur souhait s'agissant notamment d'une éventuelle mobilité géographique et/ou fonctionnelle, et de recevoir des informations en matière de garanties accordées en matière de mobilité (priorités) ou de rémunérations (prime de restructuration de service...).

Le détail des entretiens réalisés par service figure en annexe 4.

4.3 LA PRISE EN COMPTE DE SITUATION SOCIALE PARTICULIÈRE

Certaines situations (handicap...) feront l'objet d'une attention particulière.

ANNEXES

1	Plans existants et projetés
2	Dossier technique amiante
3	Formation professionnelle
4	Liste des entretiens individuels NRP (volontariat)

Dossier de présentation actualisé au 01/10/2020